

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023**

**Délibération n° 2023D130**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 20 novembre 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

**Présents : 35**

- AIZENAY** : F. ROY, C. BARANGER, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR
- APREMONT** : G. TENAUD
- BEAUFOU** : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
- BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
- CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY
- FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT
- GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
- GRAND'LANDES** : P. MORINEAU
- LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS
- MACHE** : C. NEAU
- PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
- POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG
- SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND
- SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU

**Absents excusés : 8**

- AIZENAY** : Ch. GUILLET donne pouvoir à C. BARANGER, R. URBANEK donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR
- APREMONT** : G. CHAMPION donne pouvoir à G. TENAUD
- MACHE** : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU
- POIRE-SUR-VIE (LE)** : F. GUILLET, C. RENARD
- SAINT-ETIENNE DU BOIS** : C. COULON-FEBVRE donne pouvoir à G. AIRIAU
- SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

**Absents : 6**

- AIZENAY** : S. ADELEE, F. MORNET, M. TRAINEAU
- APREMONT** : S. BUFFETAUT
- BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS
- LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : C. ROUX

**Objet : Plan de financement « Déploiement d'une application et création d'une communauté de covoitureurs » et demandes de subventions.**

Vu la délibération du Bureau du 3 avril 2023 n°DB2023\_8,

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'un contrat a été signé avec l'opérateur KAROS fin juillet 2023 afin de développer l'usage du covoiturage sur le territoire Vie et Boulogne, avec une action d'incitation renforcée envers les entreprises et les salariés pour prioriser le déplacement domicile-travail.

Dans le cadre des demandes de subvention, pour le financement par le Fonds vert et par la Région des Pays de la Loire, il convient de mettre à jour le plan de financement :

<b>Valorisation et développement du covoiturage</b> (Coût pour 2 ans)			
<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant €</b>
Mise à disposition, maintenance et paramétrage de l'application et d'une plateforme de reporting dédiée	4 000 €	Fonds vert-Etat	15 500 €
Accompagnement pour promouvoir le service public de covoiturage de la collectivité auprès des employeurs et du grand public	15 000 €	Région (plafond)	7 500 €
20 jours d'animation (600 € HT par jour) Montant maximum si 20 jours réalisés	12 000 €	Autofinancement	8 000 €
<b>Total</b>	<b>31 000 €</b>		<b>31 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 085-200072882-20231120-2023D130-DE



**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après  
communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 27/11/2023.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

